



Conseiller en prévention - Niveau III : connaissance de base

Sécurité - Secourisme

Continue

Durée

42h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



La réglementation belge impose à chaque entreprise ainsi que les services publics de désigner un Conseiller en Prévention.

Cette formation de base permet de disposer d'une connaissance suffisante de la législation et avoir les connaissances techniques et scientifiques nécessaires à l'exercice de son activité de Conseiller en Prévention Niveau III.

Elle constitue une excellente préparation voire une porte d'accès pour les Conseillers en Prévention qui souhaiteraient acquérir le Certificat de Formation Complémentaire de Niveau II.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur la formation exigée dans les services internes pour la prévention et la protection au travail, vous trouverez les infos sur le site du SPF Emploi (<https://emploi.belgique.be/fr/themes/bien-etre-au-travail/structures-organisationnelles/le-conseiller-en->

[prevention/formation-et?id=571](#)).

Conditions d'accès

Il n'y a pas de conditions particulières d'admission pour cette formation.

Programme

1° aux techniques relatives à l'analyse des risques;

2° à la coordination des activités de prévention:

- dans le service interne;

- entre le service interne et externe;

- avec les employeurs et les travailleurs des entreprises extérieures qui effectuent des travaux dans son entreprise;

3° aux mesures relatives à l'hygiène sur les lieux de travail;

4° à l'organisation des premiers secours des travailleurs qui sont victimes d'un accident ou d'un malaise et aux mesures à prendre en cas de danger grave et immédiat;

5° aux missions des conseillers en prévention visées au titre 7 du présent livre;

6° au mode de rédaction des rapports.



Liège - Sainte-Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1 4000 Liège

04 229 84 20

Accueil :

Du lundi au jeudi : de 8h15 à 21h45

Le vendredi : de 8h15 à 17h15

04 229 84 30

formation.continue@centreifapme.be

Bon à savoir

Certificat - Attestation

En cas de réussite, le participant reçoit un certificat reprenant les différentes matières exposées est remis à chaque participant qui aura réussi le test de fin de formation.

Il est obligatoire d'être présent à la totalité de cette formation pour le recevoir.

La réussite de cette formation n'est pas nécessaire pour s'inscription à la formation de Niveau II.

Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)

Reconnaissance

La formation et le certificat sont reconnus par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et sont conformes à l'AR du 17 mai 2007 relatif à la formation des conseillers en prévention des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail

Examens

L'évaluation est constituée d'un travail écrit à préparer à domicile et d'un questionnaire de type QCM qui balaye l'ensemble de la matière.

Consultez l'ensemble du catalogue de formations continues du Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers sur le site web www.formation-continue.be (<https://www.formation-continue.be/>).

Pour tout renseignement, contactez-nous au 04/229.84.20 ou via fc-vb@centreifapme.be